

Compte rendu de lecture : extrait 1 (pages 1 à 4)

Tenir sa langue : quel est le sens de ce titre ?

C'est un titre **polysémique** (= qui a plusieurs sens), explique l'autrice, Polina Panassenko, dans son interview :

Premier sens : **se taire** (tenir sa langue = ne pas dire quelque chose qu'il vaut mieux cacher)

Second sens : **se tenir en équilibre** entre deux langues, ne pas **trahir** le russe mais apprendre la nouvelle langue, le français

Le **prénom de la narratrice est au centre de ce roman** car il constitue un point de passage d'une langue à l'autre : elle dit qu'elle a donné le même prénom qu'elle à **sa narratrice** (il s'agit donc d'un roman plutôt que d'une autobiographie)

Partie 1 : Ligne 1 à 21 :

Sur le chemin du tribunal, dans le métro, Polina/Pauline se projette dans son procès au tribunal administratif et se renseigne sur les usages de **ce monde de la justice très codifié**, qu'elle approche pour la première fois. Elle apprend qu'il y a des conventions **pour nommer** les juges, comme « Votre honneur », « Madame le /la Juge » Cette question des usages la renvoie à une posture enfantine face à l'autorité (d'où le parallèle avec la politesse exigée par les parents (ligne 8 à 10)

Partie 2 : une situation fondamentalement dissymétrique : la procureure parle, tranche, fait la morale, explique. Polina, elle, se tait. Tout au long du procès, elle est rappelée à l'ordre, moralisée et elle ne se permet pas de répondre car elle a peur de déraiser. Elle tient donc sa langue.

Les répétitions montrent une parole de la procureure qui dit la loi, qui tranche, qui assène : « *Elle ne voit pas pourquoi* » **3 x** entre la ligne 40 et 45

La violence du refus opposé par la Procureure, qui représente l'état français, est contenue dans cette phrase dont il faut souligner **l'ironie** : « **Elle ne voit pas pourquoi on voudrait porter le prénom qu'on a reçu de ses parents plutôt que celui offert par la République.** »

Tout le scandale est là, dans cette antiphrase : le contraire serait pourtant évident. Comment ne pas comprendre que Polina veuille porter le prénom qui lui a été donné à la naissance par ses parents ?

Puis *vous le savez bien*, trois fois, entre la ligne 50 et la ligne 55. La Procureure fait la morale à Polina, elle la rabaisse, sans lui laisser d'espace de parole.

Cette situation déclenche **un accès de violence chez Polina, en pensée seulement** (lignes 61 à 76) car elle se censure. Une parole violente qu'elle ne peut pas exprimer (elle tient sa langue). D'où des pensées violentes, quasi ordurières (*baise linguistique*), puisque la parole est interdite et que la situation est vécue comme un terrible déni de liberté.

Il y a ici un jeu sur **la polysémie** du mot langue : le sens propre (l'organe) et figuré (l'idiome). De quoi cette procureure a-t-elle peur et au-delà, de quoi l'état français, qu'elle représente, a-t-il peur ? Pourquoi l'empêcher de reprendre un prénom qu'on lui a donné, qui a une valeur affective ?

C'est un thème très actuel dans la société française aujourd'hui : la peur du mélange, du métissage. La peur de l'autre étranger qui va altérer les bases d'une société, sa pureté raciale, ses valeurs, sa religion. Importance une fois de plus de la répétition : « *elle a peur* » répété trois fois. _____

Second extrait page 5

Polina n'a pas pu développer ses arguments au procès. La parole méprisante et autoritaire de la procureure l'en a empêchée. Elle a tenu sa langue pour ne pas 'déraper', pour ne pas tenir des propos impolis qui auraient pu se retourner contre elle, lui nuire.

Suite à l'audience, elle rédige donc un texte qui argumente cette fois-ci de manière construite sa demande.

Et on s'aperçoit que, dans sa famille, elle n'est pas la première à voir son identité patronymique modifiée.

Avec l'origine juive inscrite dans le prénom (*Pessah*) de la grand-mère paternelle de Polina, prénom que sa grand-mère avait choisi de modifier à la naissance de son fils (le père de Polina) car il trahissait ses origines juives. Or, elle avait en mémoire le souvenir des dangers qu'avait fuis sa famille (mémoire des *pogroms* en Ukraine et en Lituanie, c'est-à-dire de violentes attaques contre les juifs).

Résumé de la situation :

La petite-fille a donc hérité d'un prénom modifié/ **russisé** (*Pessah* → *Polina*) et ce même prénom a été à son tour modifié/ **francisé** (*Polina* → *Pauline*).

C'est comme une fatalité, une histoire qui se répète d'une génération à l'autre.

Avec deux migrations successives :

De l'Ukraine, Lituanie vers l'URSS (génération des arrières-grands-parents de Polina), puis d'URSS vers la France (génération des petits enfants et des arrières petits-enfants)

« *Ce que je veux moi, c'est porter le prénom que j'ai reçu à la naissance. Sans le cacher, dans le modifier, sans en avoir peur. Je m'appelle Polina.* » AFFIRMATION forte et revendication d'un droit à laisser exister une identité étrangère **sans craindre de représailles**. Le droit de pouvoir s'intégrer à une nouvelle société sans pour autant renoncer à son identité.

Nos noms, prénoms sont en effet un héritage des générations antérieures qui constituent une partie de notre identité, qui sont **les témoins de notre filiation** : la filiation, c'est le lien **juridique qui unit les enfants à leurs parents**.

Encore une fois, c'est une répétition, celle du pronom de première personne, JE, qui traduit le désir d'affirmation, la volonté d'être acceptée avec son passé, son héritage, son identité multiple.